



CONTRAT DE QUARTIER DURABLE « SCHEUT »

5ème CoQ – 1 Février 2012

Présent(e)s ayant signé la feuille de présences : M. Aerden, A.Bouchoms, V.Bouzin. H. Elboutakmanti, W.Es, F.Flint, K.Quirijnen, D.Leponce, C.Moulin, J-M.Rousseau, E.Sanz perez, B.Tomson, E.Van Langendonck, C.Vandeweyer, T.Lahmiri, A-M.Vanpévenage, C.Verbrug, C.Houdé, G.Van den Abbeele, K. Boulmaïz, G.Van Beeck, H.De Geest, F.Thirifays, L.Azzedine, L.Vecchio, I.De Wever, D. Gengoux, F.Bellaghmouch, E. De Swaef, S.Verbelen, P.Sabot.

Exusé(e)s : M. Akouz, F. El Ikdimi, M. Cassart, I. De Meyer, C.Dieriks, M. Liberloo

18h30, début de la séance en la salle « Forestier » sise rue Démosthène, 40 – 1070 Anderlecht

Introduction

AMV prie d'excuser MA de son absence.

PS précise que les porteurs de projets retenus ont été invités à cette CoQ pour pouvoir répondre aux éventuelles questions des membres. Un tour de table est fait pour que chacun se présente.

1 Approbation du PV de la CoQ précédente

Le P.V. de la réunion précédente est approuvé sans remarques.

2 Présentation du programme quadriennal

Remarque : Les membres de la CoQ ont pu prendre connaissance du programme approuvé ainsi que des recommandations et conditions suspensives qui ont été transmis dans le courrier d'invitation.

AMV fait savoir qu'en date du 15 décembre 2010, le GRBC a approuvé le programme quadriennal du cQD « Scheut ». Néanmoins, cette approbation est assortie de remarques, de recommandations et de conditions suspensives.

Note : Une recommandation implique que la Commune doit en tenir compte ou s'en écarter de manière expressément motivée dans le cadre de l'exécution du programme.

Une condition suspensive implique que la partie des subsides concernée est tenue en suspens au niveau de l'ordonnancement budgétaire tant que la condition n'est pas remplie.

AMV fait remarquer que la Commune doit remplir les conditions exigées dans les trois mois suivant l'approbation du programme par le GRBC, c'est-à-dire avant le 23 mars.

Sans quoi, les projets concernés par celles-ci sont considérés comme bloqués. Quant aux autres projets, ils peuvent déjà démarrer.

AMV passe la parole à PS.

Rappels : le projet de programme a été soumis à l'enquête publique du 13 au 27 sept. 2011 et à la l'avis de la Commission de concertation le 29 sept. Il a été présenté pour avis à la CoQ du 4 oct. Après avoir été approuvé par le Collège du 4 oct. et le CC du 20 oct. , il a été déposé à l'Administration de

l'Aménagement du Territoire et du logement - Direction de la rénovation Urbaine (AATL-DRU) le 28 oct. 2011.

PS signale que le GRBC a apporté deux modifications notables au programme déposé :

- Concernant la présentation du programme, les différentes opérations sont regroupées en fonction de leur localisation, dans la logique de "pôles". Les opérations socio-économiques non localisables sont regroupées ensemble;
- La crèche communale néerlandophone prévue rue Léopold De Swaef est supprimée. Le projet d'accueil extra-scolaire (IBO KIS) est maintenu dans ces locaux. Les espaces dévolus à la crèche sont repris en logements. L'extension de la crèche néerlandophone 't Scheutje, sise chaussée de Ninove est retenu.

PS fait part des principales recommandations générales de la Région. Celles-ci concernent principalement les problématiques :

- Espace public : nécessité que les projets de voiries et d'espace public s'inscrivent dans les objectifs du plan régional de mobilité Iris 2;
- Espace public : Veiller à ce que l'éclairage des voiries à proximité du "pôle Scheut" soit amélioré pour mettre en valeur les investissements réalisés et lutter contre le sentiment d'insécurité;
- Espaces publics : Concernant l'aménagement du parc du "Grand Scheut" : la durée minimale de la convention d'usage de la zone de plein air doit être d'au moins 20 ans;
- Infrastructures de proximité : Un accès prioritaire doit être donné au enfants du quartier pour les crèches réalisées dans le cadre du contrat de Quartier Durable.

PS précise que les objectifs du plan Iris 2 liés à la diminution du trafic dans la Région d'ici 2020, seront pris en compte dans le cadre des études liées aux travaux d'aménagement des voiries.

DL fait remarquer que la diminution de 20% du trafic recommandée par le plan Iris2 ne prend pas en compte la création de nouveaux équipements scolaires importants dans le quartier. De plus, il craint que de telles mesures fassent porter tous les efforts sur les habitants.

AMV précise que la Commune pense à aménager des plans scolaires en correspondance avec le plan régional.

PS présente les conditions suspensives :

Pour les opérations 1.2 (centre culturel), 1.4 (Accueil extra-scolaire); 1.5 et 1.5 A (Maison de quartier et occupation provisoire), 2.3 (crèche), les clauses suspensives requièrent principalement des précisions quant aux plans de gestion de ces infrastructures. Ces plans de gestion, en cours de rédaction, doivent être fournis dans les 3 mois. PS précise que pour l'opération 1.5, le plan de gestion doit émerger en grande partie d'un processus participatif et sera complété dans le cours de l'année en fonction des résultats de ce processus. (voir point 4).

Pour l'opération 1.5.A., les locaux de l'AMO TCC Accueil sis avenue de Scheut 142 seront mis à disposition de façon provisoire, pour accueillir une partie des activités liées à la Maison de quartier, en complément du lieu provisoire prévu avenue de Scheut 145. Dans cette optique, une partie du budget est mis à disposition de l'AMO. Tous les équipements investis dans le cadre des locaux provisoires seront cependant destinés à la maison de quartier définitive.

Pour certaines opérations d'action socio-économique, les conditions suspensives impliquent une modification des montants des subsides à octroyer, à savoir :

- Opération 6.2 (Action propreté)
- Opération 6.4 (budget participatif)
- Opération 6.5 (Actes et Paroles)
- Opération 6.9 (Iso Scheut)
- Opération 6.10 (Régie des Quartiers)

Pour l'opération 6.4, la Région demande que le projet de Budget participatif soit conduit par Periferia.

Pour les opérations 6.5 et 6.12, une fiche projet complète et détaillée devra être fournie dans les 3

mois.

PS signale que, dès réception du courrier, il a pris contact avec les différentes associations pour pouvoir répondre au plus vite aux différentes remarques et clauses suspensives afin de leur permettre de démarrer leur projet.

JMR demande si la CoQ sera consultée quant aux modifications du plan de mobilité. PS précise que tous les projets liés au contrat de quartier seront présentés et discutés en CoQ.

En relation avec l'opération 6.10, ESP fait remarquer que ce projet devrait permettre d'améliorer la situation à proximité de l'école rue Léopold de Swaef (notamment en termes de sécurité des traversés). PS précise que les interventions prioritaires de l'opération 6.10 (ISP Régie des Quartiers) seront discutées lors d'un atelier prévu à cet effet. Il est précisé que la pose de ralentisseurs est également prévu dans le cadre de l'opération 4.5.

FT demande quels seront les moyens mis en oeuvre pour informer des ateliers. L'information sera faite via le site du contrat de Quartier, affichages, flyers, mais les membres de la CoQ doivent également servir de relais pour diffuser l'information dans le quartier.

AMV précise que les propositions concernant la levée des conditions suspensives, présentées ce jour, seront soumises à l'approbation du Collège, du Conseil Communal et du GRBC. Toutes les remarques de la CoQ seront reprises dans le PV et joint aux documents d'approbation.

3 État d'avancement des projets

PS présente les principales avancées de certains projets :

- Une première réunion avec Beliris a été organisée pour assurer la coordination des projets de rénovation de l'espace public;
- Des discussions sont en cours avec la SPABS, gestionnaire des terrains sis rue Léopold de Swaef 27 ("Grand Scheut") afin de mettre en place une convention pour l'aménagement de ces terrains;
- Les engagements pour les opérations 6.7 (Accompagnement social), 6.3 (coordination de la maison de quartier) et 6.1 (Permascheut) sont en cours;
- Pour le projet 6.1 (Centre Culturel Polyvalent) Escale du Nord a bénéficié d'un avis positif de la Fédération Wallonie Bruxelles pour un cosubside;
- Rénovation des bâtiments Debatty-Dewaef, le cahier des charges est en cours de rédaction.

Au sujet du projet Permascheut, WE demande qui va gérer et assurer l'entretien des espaces verts créés. Il ajoute que ce projet pourrait être mené en relation avec l'école d'horticulture du CERIA. PS précise qu'il s'agit d'un projet participatif dans lequel les habitants devront s'investir dès le début, notamment afin de répondre aux questions relatives à la gestion et à l'entretien. Des partenariats divers seront également recherchés dans le cadre de ce projet.

JMR demande si des réunions d'information sur l'isolation des logements seront organisées, notamment pour permettre la réalisation d'achats groupés. BT du CRU précise que le projet Iso Scheut recouvre un volet communication envers les habitants.

4 Organisation de groupes de travail thématiques

PS donne la parole à CM, concernant le projet de Maison de quartier. CM rappelle que lors de l'élaboration du diagnostic, une plateforme d'acteurs du quartier s'est réunie pour envisager les orientations de la maison de quartier et lancer une dynamique dans le quartier. Ces premiers ateliers ont permis d'aboutir à une série de propositions sur les besoins et les objectifs de cette maison de quartier. CM précise que cette réflexion doit se poursuivre afin de réfléchir sur la gestion et la pérennisation de cette infrastructure.

PS propose de s'inscrire dans la continuité de cette démarche entreprise par des acteurs locaux en

organisant des ateliers de travail permettant d'élargir la réflexion à un plus grand nombre d'acteur. Les résultats de cette réflexion seront présentés à la CoQ et permettront de compléter le plan de gestion de l'infrastructure dans un délais de 1 an.

L'opération 6.10 visant à la réfection de trottoirs du quartier par ISP fera également l'objet d'ateliers permettant de prioriser les interventions. Une première liste d'interventions a été réalisée par la Régie des Quartiers sur base du diagnostic et suite à la rencontre de Comités de quartier, mais fera l'objet d'un atelier permettant de préciser ces interventions en fonction des moyens attribués, et de les prioriser.

5 Divers

PS présente l'initiative "Welkom Week-end Bienvenue" initiée par Visitbrussels, visant à faire découvrir à des touristes les quartiers de Bruxelles, le week end du 23 et 24 mars. Le projet n'est pas directement lié au contrat de Quartier, mais la dynamique mise en oeuvre dans le quartier Scheut pourrait permettre de mettre en valeur le quartier lors de cet évènement. Les personnes intéressées sont invitées prendre contact.

Fin de la réunion 20h00